

**Secrétariat**

17 mai 2013

Circulaire*

Circulaire de la Sous-Secrétaire générale à la gestion des ressources humaines

Destinataires : Les fonctionnaires du Siège

Objet : **Changements décidés en ce qui concerne le formulaire I-94 (fiche d'entrée/de sortie) pour les fonctionnaires des Nations Unies et leur famille**

1. La présente circulaire a pour objet d'informer les fonctionnaires titulaires d'un visa G-4 d'une note diplomatique envoyée par la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies pour faire connaître les changements adoptés en ce qui concerne le formulaire I-94 (fiche d'entrée/de sortie) et leurs conséquences pour les fonctionnaires des Nations Unies et leur famille (voir annexe).
2. Le remplissage du formulaire I-94 sera automatisé pour rationaliser le processus d'admission sur le territoire des individus qui entrent légalement aux États-Unis. Le processus est automatisé aux points d'entrée de la région de New York depuis le 7 mai 2013. L'objectif général et la teneur du formulaire I-94 restent inchangés. La Section du pays hôte de la Mission continue d'exiger de toutes les personnes (notamment les fonctionnaires et les membres de leur famille et les consultants) demandant un renouvellement de leur visa G-4 et pour tout autre processus concernant le visa G-4, la présentation du formulaire I-94 sur papier. Le formulaire I-94 peut être téléchargé et imprimé à l'adresse www.cbp.gov/I94. Les demandeurs doivent transmettre ce formulaire pour traitement à la Section des voyages et des transports de l'Organisation des Nations Unies, avec leurs passeports et tous les autres documents voulus.
3. Les fonctionnaires sont invités à se familiariser avec les détails donnés en annexe à la présente circulaire et ils sont tenus de respecter toutes les dispositions qui y sont énoncées. On trouvera également des renseignements complémentaires sur la page Web de la Section des voyages et des transports sur iSeek.

* La présente circulaire restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.



Annexe

Note diplomatique datée du 7 mars 2013 adressée par la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de présenter les directives ci-après sur les changements décidés en ce qui concerne le formulaire I-94 (fiche d'entrée/de sortie) et leurs conséquences pour les fonctionnaires des Nations Unies.

Les services des douanes et de la protection des frontières des États-Unis ont récemment annoncé que le remplissage du formulaire I-94 serait automatisé pour rationaliser le processus d'admission sur le territoire des personnes qui se rendent légalement aux États-Unis. L'objectif général et la teneur du formulaire, preuve matérielle que les visiteurs internationaux ont légalement été admis aux États-Unis, resteront inchangés. Les services des douanes et de la protection des frontières entendent adopter ce processus d'automatisation aux points d'entrée de la région de New York le 7 mai 2013.

La Section du pays hôte de la Mission continuera cependant d'exiger de tous les fonctionnaires des Nations Unies et des membres de leur famille qu'ils lui soumettent le formulaire I-94 sur papier (en le téléchargeant à l'adresse www.cbp.gov/I94). Les fonctionnaires des Nations Unies devraient imprimer le formulaire selon les instructions données sur le site Web des services des douanes et de la protection des frontières et le transmettre pour traitement à la Section des voyages et des transports de l'Organisation des Nations Unies avec leurs passeports et tous les autres documents voulus. Les fonctionnaires des Nations Unies qui ont obtenu un formulaire I-94 avant le processus d'automatisation doivent s'adresser à la Mission pour lui demander de l'aide s'ils constatent que ce formulaire n'a pas été rempli correctement ou qu'il a été égaré, volé, endommagé ou détruit.